



Le  **syndical**

## Réactions et communiqués 2012-2010

---

Communiqué de presse

### Négociations PSAEE

**Les experts de la CGT disent la loi et font la loi  
ou « comment saboter une réunion »**

Le vendredi 20 janvier, les Organisations Syndicales et le Collège Employeur étaient réunis pour valider les termes de l'accord de méthode en vue de la négociation de l'accord de substitution suite à la dénonciation de la convention collective.

Le débat s'est focalisé sur le nombre de représentants mandatés lors des réunions plénières et celles du groupe de travail.

Les organisations syndicales CFTC, CFDT, SPELC, FO et CFE-CGC ont convenu que la proposition initiale de 2 représentants par organisation en plénière et 1 en groupe de travail, avec possibilité de désigner un expert pour chaque collège était une formule acceptable. Elles ont donc validé cette disposition, seul le Syndicat CGT a fait connaître son opposition.

Après validation par les deux collèges à la quasi-unanimité, l'ensemble du texte de l'accord a été mis à la signature.

Considérant cette quasi-unanimité et afin de ne pas retarder les travaux, le Collège Employeur et le Collège des Salariés ont convenu que le groupe de travail se réunirait dans l'après-midi.

(La majorité des signatures étaient déjà apposées en début d'après-midi).

A la reprise, conformément à l'accord, la délégation de chaque organisation syndicale était composée d'un membre, sauf celle de la CGT qui en comptait deux.

S'est engagé alors un long débat débouchant sur une proposition surréaliste consistant à contourner le problème en désignant la représentante de la CGT surnuméraire comme experte du collège des salariés.

Le Collège Employeur a alors demandé un mandat écrit du Collège des Salariés désignant expressément cette experte.

Notre représentant a refusé le texte proposé à la signature. Le Collège Employeur a alors quitté la séance, faisant ainsi le jeu de la CGT dont le but était atteint : **saboter la réunion du groupe de travail.**

**L'attitude de nos collègues de la CGT est incompréhensible et inadmissible.**

On ne peut pas à la fois réclamer le respect du code du travail et bafouer les règles de fonctionnement du paritarisme que se fixe la commission à l'unanimité moins une voix, celle de la CGT. Cela dénote un manque de respect à l'égard des autres organisations syndicales et un déni de la démocratie.

**Le SYNEP CFE-CGC dénonce avec force cette attitude qui relève de méthodes d'un syndicalisme du passé. Si cette attitude perdure, LE SEUL EFFET, SERA DE FAIRE ÉCHOUER LES NÉGOCIATIONS pour le plus grand plaisir de certains membres du "GRAND PATRONAT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE" (ainsi désigné par un membre de la CGT).**

Le 20-01-2012

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

### Communiqué de presse

#### **Agents publics de l'Enseignement privé**

### **Intoxication ou machiavélisme ?**

#### **Gel des promotions, changement de statut, etc...**

Depuis quelques jours, le monde enseignant public et privé sous contrat avec l'État, est en ébullition. Dans certains bureaux du Ministère de l'Éducation on concocte en secret ( ? ) une série de mesures bouleversant, négativement bien sûr, le statut des agents de l'État : modification de leur évolution de carrière, notation pédagogique transférée de leurs inspecteurs aux chefs d'établissements non qualifiés pour en juger, gels de leurs promotions, etc.

Qu'en est-il exactement ? De l'intoxication pour faire réagir les syndicats et leur base, avant le début de la campagne présidentielle ? Du machiavélisme pour, ensuite, n'appliquer que quelques mesures, négatives, mais acceptées sans rechigner avec la satisfaction d'avoir « échappé au pire » ?

Ce qui semble évident est que le Gouvernement cherche à aligner le statut des fonctionnaires sur celui du secteur privé, moins favorable au personnel !

Et ce qui semble tout aussi évident est que, par soi-disant esprit « d'équité » avec les fonctionnaires, le Gouvernement cherche à fragiliser un peu plus encore le secteur privé ! On l'a vu récemment avec l'adoption d'un jour de carence « maladie » pour les fonctionnaires et, toujours par souci « d'équité ( ? ) » la proposition (ensuite abandonnée) d'ajouter un 4<sup>ème</sup> jour de carence au privé !

Alors ?

Le SYNEP CFE-CGC invite les personnels enseignants à se mobiliser et à rester très vigilants, au sujet de ces agitations inadmissibles de couloir.

Par ailleurs, le SYNEP CFE-CGC considère que, dans le contexte économique mondial actuel, et industriel calamiteux de la France, il y a certainement mieux à faire, pour notre Gouvernement, que de réformer l'évolution de carrière de ses agents ; sauf si la gouvernance monétaire internationale ne lui laisse que ce créneau de liberté pour lui permettre d'exercer le pouvoir qui lui reste. Mais, dans ce cas, il serait bon qu'il nous le dise franchement au lieu de chercher à faire encore illusion !

Le 28-11-2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## Réactions et communiqués 2012-2010

---



### Mardi 27 septembre : une mobilisation de grande ampleur

Les personnels des établissements privés sous contrat ont répondu nombreux à l'appel de nos organisations. Un taux de grévistes important et des milliers de participants aux manifestations partout en France démontrent que cette mobilisation a été une réelle réussite.

Nous ne polémiquerons pas sur les chiffres que certains ne manqueront pas de minimiser, mais voulons retenir de cette journée, son aspect symbolique. Les enseignants, qu'ils soient de l'enseignement privé ou du public, avaient une seule et même revendication : promouvoir une Ecole de qualité et exiger l'arrêt de la saignée irréfléchie dans les effectifs de l'Education nationale.

Les personnels des établissements privés sous contrat ne se sont pas mobilisés pour défendre leur pré-carré mais afin que soit redéfini un véritable projet innovant pour l'Ecole. C'est ainsi qu'ils retrouveront du sens à leur métier, assurés d'offrir à tous les élèves un enseignement de qualité et répondant aux besoins de tous et de chacun dans sa différence.

L'intersyndicale récuse la vision des responsables de l'Enseignement catholique qui acceptent le principe des retraits d'emplois. Ces derniers ont préféré proposer, sans véritable concertation préalable avec les organisations syndicales, des mesures alternatives (la réduction du volume horaire d'enseignement pour les élèves et l'allongement de la durée de travail des maîtres...) plutôt que d'accompagner la mobilisation des enseignants.

Les organisations syndicales ne souhaitent ni réformette, ni bricolage ayant pour effet « d'accommoder les restes » mais une réflexion de fond sur le système éducatif français et l'avenir de la jeunesse. Elles refusent que de nombreuses réformes soient entreprises essentiellement pour satisfaire les exigences d'un budget en constante régression.

#### **CONTACTS**

**Fep-CFDT**, Bruno Lamour, Secrétaire général  
**Snec-CFTC**, Laurence Roger, Présidente  
**Spelc**, Luc Viehé, Secrétaire général  
**SNPEFP-CGT**, Philippe Legrand, Bureau national,  
**SYNEP-CFE CGC**, Evelynne Cima, Présidente

---

### **SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  *syndical*

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

Communiqué de presse

Manifestation des enseignants à Paris

### **Le SYNEP CFE-CGC refuse de se cacher !**

Alors que, pour la première fois, l'enseignement public et privé avaient l'occasion de manifester ensemble sur des revendications communes, certains syndicats du public se sont crus détenteurs exclusifs de la vérité et ont exigé, à Paris, que soient retirés les banderoles, calicots, et autres symboles signifiant la présence de l'enseignement privé dans la manifestation : on interdirait aux représentants du privé de manifester ouvertement leurs revendications dans la rue !

Face à ce comportement rétrograde le SYNEP CFE-CGC condamne vivement cette attitude d'un autre siècle. Il continuera à utiliser ses propres moyens de communication (pétitions, courriels, tracts...) et à faire savoir son opposition à la destruction systématique de l'enseignement en France.

Le SYNEP CFE-CGC invite à signer sa pétition en ligne contre les suppressions de postes, privés comme publics, à l'adresse :

[www.synep.org/formulaire\\_petition.htm](http://www.synep.org/formulaire_petition.htm)

Paris le 27 septembre 2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  *syndical*

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

Communiqué de presse

### **Pourquoi n'appelons-nous pas à la grève, mais aux manifestations du 27 septembre 2011 ?**

Dans l'Éducation nationale ou privée sous contrat avec l'État, la grève non seulement se fait essentiellement au détriment des élèves, des parents et des personnels, mais **rapporte de l'argent à l'État employeur**. Alors ?

Bien que nous soyons en désaccord total avec la politique éducative menée par les ministres successifs de l'Éducation et les dirigeants de l'enseignement catholique soutenant implicitement cette politique, nous n'appellerons donc pas à la grève.

Cependant, nous manifestons notre lassitude de voir progresser la médiocrité en le faisant savoir par tous les moyens mis à notre disposition : pétitions (en ce moment nous vous invitons à en signer une sur

[www.synep.org/formulaire\\_petition.htm](http://www.synep.org/formulaire_petition.htm)

à propos de suppressions de postes), informations à l'attention des familles (qui devraient être les premières intéressées par l'avenir de leurs enfants), manifestations locales (où les « problèmes » sont plus importants qu'ailleurs) et...

...en rappelant qu'à l'occasion des prochaines élections présidentielles, les débats politiques ne manqueront pas de porter sur l'Éducation. Si les partis politiques en présence font autre chose que de la démagogie, les urnes seront alors un moyen de pression bien plus efficace que celui d'une grève !

Le 8 septembre 2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## Réactions et communiqués 2012-2010

---



*Au cœur de l'action*

### Zéro retrait d'emploi pour la rentrée 2012 !

Communiqué de presse 8 septembre 2011

Depuis 2008, plus de 5 000 emplois ont été retirés dans l'enseignement privé associé à l'État par la mise en œuvre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), alors que les prévisions d'effectifs sont fortement à la hausse. 1 350 suppressions d'emplois sont à nouveau envisagées pour l'enseignement privé.

Les conséquences sont désastreuses :

- l'offre de formation se réduit suite aux fermetures de classes et d'établissements, tout particulièrement en milieu rural ;
- les conditions de travail se dégradent pour les élèves et le personnel des établissements scolaires ;
- la prise en charge des élèves les plus en difficulté ou en situation de handicap devient impossible.

Nous réaffirmons notre vive opposition à la politique de l'Enseignement catholique qui "comprend et accepte d'accompagner" la RGPP. Cette politique fait peser l'essentiel de l'effort sur l'emploi, principalement dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé.

Dès la rentrée, nos organisations syndicales agiront contre :

- les projets budgétaires de 2012 pour exiger "Zéro suppression d'emploi en 2012 pour l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole" ;
- les propositions faites par les instances de l'enseignement privé pour participer à la réduction de l'emploi public car elles auront pour effet d'aggraver, entre autres, les conditions de travail des personnels.

Parmi les actions à venir, nos organisations syndicales appellent tous les personnels des établissements d'enseignement privés à défendre leur avenir en participant à la journée du 27 septembre dans l'Éducation nationale et dans l'Enseignement agricole.

#### CONTACTS

**Fep-CFDT**, Bruno Lamour, Secrétaire général  
**Snec-CFTC**, Laurence Roger, Présidente  
**Spelc**, Luc Viehé, Secrétaire général  
**SNPEFP-CGT**, Philippe Legrand, Bureau national  
**Synep-CFE CGC**, Evelyne Cima, Présidente

---

### SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

Communiqué de presse

### **Fuites au Bac**

Une fois de plus, force est de constater que les épreuves du Bac ne se passent pas sans problèmes !

Que l'on observe des fuites de sujet est regrettable et exaspérant, mais tous les systèmes de sécurité ont malheureusement des failles et la fuite concernant une partie d'épreuve, pour peu qu'elle ne nuise ni aux élèves ni à l'institution du Bac, est un épisode que le SYNEP CFE-CGC considère comme mineur quoique regrettable, sauf à apprendre qu'elle serait le fait de négligences coupables.

Le point le plus honteux, en ce qui concerne les responsabilités du Ministère de l'Education Nationale dans le Bac 2011, est celui relatif à la multiplication d'erreurs dans les énoncés de sujets. Pour ne prendre que l'exemple du Bac S, laisser passer des erreurs dans les sujets de Maths et de Physique est simplement inadmissible. Si les personnels employés pour les rédactions et les contrôles des sujets ne conviennent pas, c'est sans doute qu'ils sont en nombre insuffisant. Le SYNEP CFE-CGC suggère alors au Ministère de l'Education Nationale d'arrêter les réductions drastiques d'effectif et de choisir des inspecteurs compétents.

Maintenant, le SYNEP CFE-CGC en vient au problème récurrent de la baisse des niveaux d'exigences pour l'obtention du Bac. Cette année, profitant d'une fuite et d'erreurs, le Ministère de l'Education Nationale « donnera » le Bac non pas à 10 de moyenne, mais à 9,1 espérant, sans doute, pouvoir pousser haut et fort un tonitruant « cocorico » sur le taux de réussite. Mais qui leurrera-t-il ? Pas les professionnels français et étrangers, déjà au fait du manque de valeur de la plupart des examens hexagonaux. S'agit-il, alors, d'une démarche démagogique de plus en direction des familles et des futurs électeurs ?

**Monsieur le Ministre,  
osez enfin octroyer systématiquement le Bac à tout citoyen de 18 ans !**

Vous éviterez, ainsi, des dépenses inutiles tant en argent public qu'en temps d'enseignants mobilisés pour l'examen ;

**ou donnez au Bac une valeur universellement reconnue en le réformant en profondeur !**

**Le SYNEP CFE-CGC a déjà fait des propositions en ce sens.**

Le 24 juin 2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



SYNEP

Le  *syndical*

*Réactions et communiqués 2012-2010*

---

**Communiqué**

## **Enseignement catholique :**

### **PSAEE : Salariés maltraités et mal rémunérés**

Mercredi 22 juin, le SYNEP CFE-CGC, le SNPEFP-CGT, FO, le SPELC, le SNEC-CFTC et la FEP-CFDT ont réuni devant le siège du collège employeur une centaine de salariés travaillant dans les établissements privés catholiques d'enseignement. Ils sont venus exprimer leur exaspération et remettre une motion au collège employeur (cf. communiqué précédent).

Alors qu'un accord sur de nouvelles classifications peine à se mettre en place tout en générant des baisses de salaires de base ainsi que des déclassements, la dénonciation partielle de la convention collective par le collège employeur a été le déclencheur de cette mobilisation.

Les organisations syndicales considèrent cet acte grave comme l'intention manifeste de réduire les avantages conventionnels et d'augmenter le temps de travail des personnels. C'est pour eux inacceptable.

La demande de révision de l'accord sur les classifications et la renégociation de la partie dénoncée de la convention collective devront permettre à chaque salarié de se voir considéré et de bénéficier d'un juste salaire au regard du travail accompli, sans aggraver ses conditions de travail.

L'unité intersyndicale, inédite en termes d'action, sonne comme un véritable coup de semonce pour le collège employeur. L'entendra-t-il comme une occasion de renouer le dialogue social ?

Paris, le 24 juin 2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  *syndical*

## Réactions et communiqués 2012-2010

---



### **PSAEE : Le compte n'y est pas !**

Dans un communiqué intersyndical en date du 10 février, les organisations syndicales ont dénoncé les nombreux problèmes liés aux reclassifications des salariés des établissements d'enseignement privés, et notamment les dérives locales visant à minimiser l'impact des reclassifications.

Les organisations syndicales réaffirment qu'aucun salarié ne doit être pénalisé lors de sa reclassification. Tout gel de salaire est donc intolérable.

Un pas a été fait dans la proposition des employeurs : les avantages en matière de rémunération, acquis antérieurement, sont maintenus indépendamment de la reclassification. Mais le collègue employeur n'a pas totalement renoncé au principe de l'indemnité différentielle.

Laisser les problèmes se régler au niveau de chaque établissement comme y invite le collègue employeur est, pour nos organisations, inacceptable. La règle de maintien de la rémunération et de sa structure doit être identique pour tous.

Les organisations syndicales exigent donc de nouveau que :

- Les reclassifications se fassent dans le respect du niveau de qualification, des diplômes, des compétences développées, de l'expérience professionnelle du salarié qui ont permis de faire évoluer son poste avant le 31 août 2010.
- Le salaire brut de base résultant de la reclassification soit au minimum égal au salaire brut de base détenu antérieurement.
- Tous les postes qui conféraient le statut de cadre ou assimilé induisent le maintien de ce statut. Auparavant chaque cadre était positionné sur un poste de cadre. Il est pour nous inconcevable que pour de simples raisons budgétaires, l'on déclassifie le poste et le salarié qui l'occupait avant le 31 août.

Nous attendons donc de nouvelles propositions plus substantielles avant de revenir à la table des négociations.

Paris, le 23 février 2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## Réactions et communiqués 2012-2010

---



### **Enseignement catholique : une politique sociale au rabais !**

Les organisations syndicales réunies le 10 février 2011 dénoncent les nombreux problèmes liés aux reclassifications des salariés des établissements d'enseignement privés. Les salariés espéraient une reconnaissance de leurs fonctions et une revalorisation de leur salaire : il n'en est rien, leur déception est grande. Ils sont nombreux à voir leur salaire baisser, l'écart étant compensé par une indemnité différentielle entraînant un gel des salaires.

Elles dénoncent par exemple les consignes locales visant à minimiser l'impact des reclassifications.

Face à cette situation et au mal-être des salariés, elles exigent que :

- Les reclassifications se fassent dans le respect des compétences, du niveau de qualification, de l'expérience professionnelle et des diplômes.
- La reclassification soit exclusivement basée sur les tâches réellement effectuées avant le 31 août 2010.
- Le salaire brut de base résultant de la reclassification soit au minimum égal au salaire brut de base détenu antérieurement, sans indemnité différentielle.
- Tous les postes qui conféraient le statut de cadre ou assimilé induisent le maintien de ce statut.

En conséquence :

Elles appellent tous les salariés des établissements privés à refuser le principe d'une indemnité différentielle, même si la fiche de reclassification a déjà été signée.

Paris, le 10 février 2011

\* \*

**PSAEE. Pour sa part le SYNEP CFE-CGC appelle tout salarié d'établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État à refuser la perte de son statut de cadre ou assimilé et le principe d'une indemnité différentielle, et aussi à lui transmettre son dossier de la reclassification qu'il conteste, même s'il a déjà signé sa fiche de reclassification, en vue d'une saisine de la Commission Paritaire Nationale.**

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  *syndical*

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

### **Communiqué de presse**

### **Enseignement privé : le piège**

C'était à prévoir ! Comment pouvait-on s'imaginer qu'en période de vaches maigres l'enseignement Public continuerait, sans sourciller, à financer l'enseignement Privé sous contrat avec l'État ?

Le **SYNEP CFE-CGC** a toujours dénoncé ce contrat d'association (lois Debré et Censi), bancal à tous points de vue, et ne peut que constater, à l'heure actuelle, la justesse de ses vues ! Les restrictions de postes successives imposées dans le Public et dans le Privé aboutissent, pour la prochaine rentrée scolaire, à une situation ubuesque.

En effet depuis 3 ans, selon la volonté de l'État, l'Enseignement catholique entre autres, très majoritaire dans l'Enseignement privé, s'est engagé dans une politique de renforcement de l'égalité des chances en faveur de tous les jeunes nécessitant une attention particulière.

Suivi par les académies, il a donc, par exemple, ouvert des classes spécialisées. Mais si une classe spécialisée de seconde est ouverte une année c'est, de facto, pour la continuité pédagogique, s'engager à ouvrir une classe de première du même type, l'année suivante, et donc avoir besoin de personnel spécialisé supplémentaire pour cette nouvelle classe de première, puis pour la terminale. Or la politique gouvernementale remet tout en cause en annonçant que ces besoins supplémentaires ne seraient plus pris en compte ! Que peut-il donc se passer dans le Privé ? Soit il supprime ces classes à personnel spécialisé et tente de caser les élèves où il peut, soit il continue à assurer le service public contractuel et embauche du personnel spécialisé. Mais dans ce dernier cas il est obligé de le faire sur ses propres deniers, et se retrouve dans une situation financière délicate. De toute façon, dans les deux cas, c'est inadmissible.

Devant cette situation où enseignants, parents et élèves ont tout à perdre, le **SYNEP CFE-CGC** se demande si l'on est en présence d'une simple incompréhension administrative passagère ou si l'Éducation nationale vient de piéger volontairement le Privé !

Lundi 7 février 2011

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

### **Communiqué de presse**

#### **Luc Chatel rêve... de « superinstitut »**

Notre ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, comme ses prédécesseurs, rêve (presque) d'un collège unique où chaque classe n'aurait plus qu'un enseignant unique : le « superinstitut » gardant un œil sur ses élèves, tout au long de la journée, s'occupant de tout dans sa classe, depuis les cours jusqu'à l'orientation, en passant par le stade nounou, si possible ; en somme le factotum idéal pour... l'Administration !

Et alors ? Où est le problème, semble rêver notre ministre lorsqu'il vient de décider, entre autres, d'étendre largement « l'enseignement intégré des sciences et techniques », regroupant ainsi trois disciplines distinctes (Physique, Sciences de la Vie et Technologie) dont les points communs restent à être montrés ? Dans de telles conditions, d'ailleurs, pourquoi n'inclut-il pas aussi l'enseignement du français et des mathématiques, somme toute seuls liens patents entre ces trois disciplines ?

Le point gênant, dans cette histoire, est que ce « superinstitut » aurait peu de chances, dans tous les domaines, d'atteindre le niveau de connaissances que l'on s'attend à trouver chez les professeurs spécialisés. D'ailleurs, que font nombre de professeurs des écoles, sensés tout enseigner ? Bien souvent, justement pour des problèmes d'efficacité, ils se « redistribuent » certaines matières entre eux.

Bof ! Qui a besoin d'un enseignement précis et rigoureux élevant le niveau de compétences de nos collégiens afin que les enquêtes internationales PISA classent au moins une fois ces derniers pas loin derrière les premiers ? Pour nos ministres successifs l'essentiel semble être que les parents sachent leurs enfants bien gardés. Et qu'importe la qualité de l'enseignement qu'on leur dispense, pourvu qu'on leur donne leurs examens de fin de cycle !

Mais dans ce cas, Monsieur Luc Chatel, pourquoi ne le dites-vous pas clairement, une bonne fois pour toute ? Vous éviteriez ainsi les faux problèmes, les fausses démonstrations et les fausses solutions qui dégradent un peu plus, chaque jour, notre système éducatif.

Jeudi 3 février 2011



Le  *syndical*

*Réactions et communiqués 2012-2010*

---

## **Communiqué de presse**

### **Laxisme dans l'enseignement**

D'après le rapport PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), cette année encore, au niveau de l'enseignement mondial, la France régresse.

Certains vont encore accuser le manque d'effort fait par les pouvoirs publics en direction des milieux défavorisés ; ce serait une fois de plus confondre causes et conséquences. Dès qu'il y a laxisme économique, social, politique... ce sont les milieux défavorisés qui en pâtissent les premiers. Or, depuis des décennies, le laxisme français en matière d'enseignement se généralise. Le niveau des exigences, tant en cours que pour les examens, ne cesse de diminuer. Trois mots d'anglais plus ou moins bien assimilés compensent un manque de compétence en français ou en mathématique !

Le SYNEP CFE-CGC, syndicat national de l'enseignement privé CFE-CGC, rappelle que remonter le niveau de l'enseignement français ne consiste pas à donner les examens à plus de 80% des candidats en diminuant le niveau des compétences exigées mais au contraire à élever leur niveau de compétences en les mettant face à des enseignants qualifiés et en nombre suffisant, tout en cessant de brader les diplômés.

Le 9 décembre 2010

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



SYNEP

Le  *syndical*

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

### **Communiqué de presse**

## **TICE : RÊVE ET RÉALITÉ**

Les TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Éducation) doivent impérativement faire partie des instruments pédagogiques de chaque enseignant, au même titre que les livres, les films, les sorties sur le terrain, etc. ! Elles représentent indéniablement l'une des cordes rêvées du pédagogue. Et le SYNEP CFE-CGC, syndicat national de l'enseignement privé, s'insurge contre leur détournement, servant :

- De poudre aux yeux destinée à masquer les carences éducatives
- D'outil de démagogie éhontée à disposition des élèves et de leurs parents
- De possibilité de surveillance permanente des maîtres par l'administration et les familles
- De faire-valoir des pouvoirs publics et plus généralement des décideurs du système éducatif.

OUI aux TICE, 100 fois OUI ! Mais, pour le SYNEP CFE-CGC, les TICE ne pourront jamais remplacer le manque de formation pédagogique des maîtres ni compenser la baisse constante du niveau des examens, aussi bien dans les établissements d'enseignement publics que privés sous contrat d'association avec l'État.

Le 24 novembre 2010

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  *syndical*

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

### RETRAITES

#### Retraite : Texte amendé encore plus dangereux !

Bernard Van Craeynest, président de la CFE-CGC, estime que le texte voté sur les retraites à l'Assemblée nationale est bien plus dangereux que le texte initial présenté aux parlementaires.

Les Français peuvent être légitimement inquiets avec l'adoption de l'article 1bis qui renvoie à 2014 la mise en place d'une réforme systémique. C'est bien la preuve que cette loi, aujourd'hui préparée hâtivement, ne répond pas du tout aux objectifs et aux enjeux.

La CFE-CGC voit se profiler l'instauration d'un régime unique qui alignera l'ensemble vers le bas. Est aussi remis en cause notre système par répartition : les députés ayant adopté le projet de loi étant très sensibles aux systèmes assurantiels et aux régimes par points.

Le texte voté ne permet pas d'équilibrer financièrement notre système. Comment espérer atteindre cet équilibre en faisant des transferts entre le régime public, privé, le régime général et le régime complémentaire ? Aucune de ces questions n'a été évoquée et discutée. La CFE-CGC s'interroge sur les réelles finalités de ce texte à l'heure où le Sénat se prononce pour un allongement de la CRDS de 2021 à 2025 pour absorber toujours davantage de dettes sans recettes fiables en face. Les salariés contribuables n'ont pas fini de payer sans réelle garantie de maintien de notre système de protection sociale !

Enfin, la CFE-CGC dénonce l'existence, au détour d'un article du projet de loi, d'un cavalier législatif sur la médecine du travail. Ce n'est ni plus ni moins qu'un transfert scandaleux de pouvoir de mission du médecin du travail à l'employeur, et ce en totale opposition avec les préconisations de l'Ordre des médecins. Il s'agit là d'un acte de destruction de la protection des salariés !

La CFE-CGC appelle à ce que la mobilisation du 23 septembre prochain soit de très grande ampleur !

Le 20 septembre 2010

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  *syndical*

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

### **Communiqué de presse**

#### **Retraite : actions spécifiques de la CFE-CGC**

Outre sa participation aux manifestations en faveur de la retraite, le 7 septembre 2010, la CFE-CGC organise le même jour, à partir de 10H00, trois actions spécifiques devant le ministère du Travail, l'Assemblée nationale et le MEDEF pour réclamer la prise en compte de plusieurs de ses revendications :

- élargissement de l'assiette de financement (par l'instauration d'une cotisation sociale sur la consommation),
- prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite,
- égalité salariale entre hommes et femmes,
- possibilité pour les femmes de cumuler une pension de réversion avec un emploi,
- instauration d'un bouclier retraite (un minimum de garanties pour chacun),
- travail des seniors,
- reconnaissance des risques psychologiques dans les facteurs de pénibilité,
- coordination des régimes de retraite à l'international.

Lors de ces rassemblements, la CFE-CGC remettra aux intéressés les pétitions collectées par la Confédération.

Bernard van Craeynest conduira le rassemblement devant le ministère du Travail à 10H00 : sur place, il se tiendra à la disposition des journalistes.

Le 2 septembre 2010

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  syndical

*Réactions et communiqués 2012-2010*

---

**« APPEL A MOBILISATION de la CFE-CGC »**

**MANIFESTATION DU 7 SEPTEMBRE 2010**

**L'Union Régionale d'Ile-de-France vous appelle à une mobilisation forte le mardi 7 Septembre 2010.**

**Nos revendications sont les suivantes :**

- la mise en place de recettes de financement des retraites à la hauteur des enjeux,
- l'instauration d'un bouclier retraite,
- l'égalité salariale entre hommes et femmes,
- la prise en compte des années d'études supérieures,
- la reconnaissance des risques psychologiques dans les facteurs de pénibilité,
- le maintien du dispositif des carrières longues...

**Parcours République → Nation**

**RASSEMBLEMENT CFE-CGC à 13 heures**  
**Début du Boulevard du Temple sous le ballon CFE-CGC**

**La CFE-CGC est en tête de cortège**

**VENEZ TRES NOMBREUX**

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

Communiqué

### **Retraite : absence de concertation**

*La CFE- CGC a laissé avant l'été toute sa place à la concertation sur le dossier retraites, nous avons porté auprès du gouvernement de nombreuses propositions en matière d'élargissement de l'assiette de financement (cotisation sociale sur la consommation), prise en compte des années d'études, égalité salariale entre les femmes et les hommes, cumul pension de réversion des femmes avec un emploi, bouclier retraite (un minimum de garanties pour chacun), travail des seniors, poly-pensionnés, coordination des régimes de retraite à l'international...*

*Aucune de ces propositions n'a été retenue dans le texte qui est proposé à l'Assemblée Nationale. C'est pour cette raison que la CFE CGC appelle massivement à participer aux manifestations du 7 septembre afin de peser sur les débats à l'Assemblée Nationale.*

*Le 24 août 2010*

*Carole COUVERT*

*Secrétaire Générale CFE-CGC*

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le  **syndical**

## *Réactions et communiqués 2012-2010*

---

**Communiqué CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

### **Retraites : rien n'est joué !**

#### **Le 7 septembre, imposons nos revendications !**

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été, montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites dont le contenu est injuste et inacceptable.

La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale - la situation du chômage s'aggravant encore notamment pour les jeunes - et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en terme d'emplois et de pouvoir d'achat qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

Le 23 août 2010

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)